



Zone de Police  
Ans/Saint-Nicolas  
5284

Conseil de Police du 25 octobre 2018 – Procès-verbal

**Présents :** M. G. Philippin, **Bourgmestre et Président du Collège et du Conseil de Police ;**  
M. J. Heleven, **Membre du Collège et du Conseil de Police – Bourgmestre de Saint-Nicolas,**  
MM. J-M. Wilmotte, C. Vranken, S. Gagliardo, A. Mathy, C. Kersteens, F. Zito, J. Peters, Mmes A-  
M. Libon et E. Micoli, **Membres du Conseil de Police ;**  
M. P. Giroulle, **Chef de Zone f.f.;** M. P. Macours, **Secrétaire de Zone ff,** M. F-J Santos Rey,  
**Secrétaire de zone ;** M. Ph. Mathy, **Comptable spécial.**  
**Excusés :** MM. P. Gielen, P. Saive, R. Grosch, H. Huygen, T. Cialone, F. Agirbas, A. Vancraywinkel,  
Mmes A. Fidan, N. Dubois, et T. Russillo, **Membres du Conseil de Police.**

La séance est ouverte à 18 h 00.

Suite à la suggestion de M. Kersteens, Le Président explique que suite à la cessation à la date du 31/08/2018 des activités de Secrétaire du Collège et du Conseil de la zone de police de l'ancien Secrétaire, il y a lieu de le remplacer.

Il invite le Conseil à entamer la séance en abordant les deux premiers points inscrits à l'ordre du jour du Huis Clos.

Le Conseil de police en décide ainsi à l'unanimité.

#### HUIS CLOS

\*\*\*

#### SEANCE PUBLIQUE

**1. Approbation du Procès-verbal du Conseil de Police du 26 juin 2018**

Après correction du projet de procès-verbal suite à la remarque de Mme Micoli, Le procès-verbal de la séance du Conseil de Police du 26 juin 2018 est approuvé. M. Zito s'abstient.

**2. Correspondance et communications**

Il est donné lecture de l'arrêté du Gouverneur qui suspend la décision relative à l'installation de M. Marguillier car le mandat de conseiller de police n'étant pas un mandat dérivé, le fait que M. Gielen ait quitté le groupe Ecolo du Conseil communal d'Ans n'est pas de nature à l'exclure automatiquement du conseil de police. Seule la démission de M. Gielen peut entraîner l'installation d'un nouveau conseiller de police.

Voir annexe 3.

**3. Installation d'un conseiller de police**

Le Conseil acte et accepte la démission de M. Gielen. En l'absence de M. Marguillier, ce dernier sera invité à prêter serment lors d'une prochaine séance.

Voir annexe 4. (à l'unanimité).

**4. Finances / Modifications budgétaires n°2/2018**

M. Mathy, Comptable spécial, explique les modifications budgétaires ordinaires et extraordinaires. A l'extraordinaire, la majoration, 3.595.000 d'euros, concerne essentiellement l'augmentation de la somme nécessaire pour la réalisation de l'hôtel de police suite au retrait d'un candidat qui présentait des chiffres anormalement bas.

Voir annexes 5 et 6. (à l'unanimité).

**5. Finances / Marché de fournitures / Achat d'un gilet pare-balles / Ratification de la décision du Collège de police du 18 juillet 2018.**

M. P. Girouille, Chef de Zone f.f., justifie cet achat ainsi que ceux qui suivent jusqu'au point 7 inclus. Il évoque notamment la nécessité d'équiper au mieux le personnel et de sécuriser l'accès aux installations. Il s'agit d'approuver la dépense pour l'achat d'un gilet pare-balles d'un montant de 573,29 € TVAC à la firme AMBASSADOR ARMS, Regentiestraat 73 à 9100 SINT-NIKLAAS.

Voir annexe 7. (à l'unanimité).

**6. Finances / Marché de fournitures / Modification du système d'ouverture de la barrière située rue Henri Delvaux à ANS / Mode de passation et conditions.**

M. P. Girouille, Chef de Zone f.f., explique que le 20 décembre 2017, le Collège de police décidait attribuer le marché pour l'achat de la barrière à la firme GUISSSE et Fils, pour un montant total de 16.120 € HTVA. Le système initial proposé ne répond plus aux exigences de sécurité répondant aux besoins de la Zone de police. Le 26 septembre 2018, le Collège de police a décidé d'inviter le conseil à adapter le système d'ouverture de la barrière pour répondre à ces exigences. Il s'agit d'approuver les modes de passation et conditions de ce marché estimé à 15.000,00 € HTVA. Voir annexe 8 (à l'unanimité).

**7. Finances / Achat de tenues MROP / Mode de passation et conditions.**

M. Girouille, Chef de Zone f.f., explique qu'il sera passé un marché ayant pour objet, via la centrale d'achat, l'acquisition de tenues GNEP suivant accords-cadres portant sur l'acquisition de 10 casques GNEP, 10 de chaussures GNEP, 12 gilets de protection avec paire de protection bras, paires de protection avant-bras, paires de protection tibias, 12 paires de protection cuisses GNEP, 12 paires de gants GNEP ainsi que 8 vestes et 8 pantalons GNEP pour un montant total de 22.484,24 € TVAC.

Voir annexe 8 (à l'unanimité).

M. Ph. Mathy, Comptable spécial, quitte la séance.

**HUIS CLOS**

\*\*\*

La séance est levée à 18 h 30.

**PAR LE CONSEIL :**

**Le Secrétaire,**

**Le Président,**

**F-J Santos Rey**

**G. PHILIPPIN**